

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,  
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,  
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,  
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,  
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,  
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,  
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,  
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,  
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,  
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,  
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,  
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,  
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,  
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,  
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**A.D.E.M - Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence - Organisation du Décastar les 25 et 26 septembre 2004 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association pour le Développement des Epreuves Combinées et du Meeting de Talence (A.D.E.M.) organisera les 25 et 26 septembre 2004, la 28<sup>ème</sup> édition du Décastar.

C'est la grande manifestation d'athlétisme international de la rentrée, inscrite au calendrier international de l'I.A.A.F. ( International Amateur Athlétic Fédération ) dont elle représente la clôture du circuit.

En 2003, parmi les athlètes présents, 10 avaient disputé les championnats du monde de Paris-St-Denis.

Comme pour les années précédentes, l'A.D.E.M. mettra tout en œuvre pour faire participer très activement les jeunes de la Communauté Urbaine à cette grande fête du sport, tant par des animations sportives que ludiques, afin qu'ils profitent pleinement de la venue des stars mondiales de l'athlétisme. De plus, à la demande d'associations caritatives des entrées gratuites seront mises à la disposition d'une population d'adultes défavorisée.

Deux opérations nouvelles seront lancées cette année :

- la promotion d'une jeune entreprise innovante de la Communauté Urbaine ayant développé un nouveau concept permettant le suivi des performances sportives,
- la valorisation d'une journée " stade sans tabac " pendant la durée de la manifestation.

Le Décastar connaît chaque année un retentissement médiatique très important, avec des retransmissions en direct et en différé, des relais internet, la présence de la presse écrite nationale, locale et spécialisée.

C'est une manifestation qui attire environ 15 000 spectateurs et 70 % de ses retombées financières profitent à l'économie locale, notamment en ce qui concerne l'hébergement du public venant de l'extérieur. Elle est également un vecteur de communication en matière de produits régionaux grâce aux différents lieux de restauration et de vente de la manifestation. Une journée spécifique est par ailleurs organisée pour faire connaître

l'agglomération bordelaise à une cinquantaine de participants. Les hôtels, les restaurants de Talence et de l'agglomération sont donc les premiers bénéficiaires de cette manifestation qui génère des déplacements importants de population dans la Communauté Urbaine.

Notre établissement public est sollicité pour apporter un soutien financier de 61 000 € à cette manifestation, dans le cadre d'un budget prévisionnel H.T. s'élevant à 542 600 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T.
Frais de fonctionnement	34 800	<b>Subventions institutionnels :</b>	58 000
Préparation meeting	11 000	Conseil Régional	
Dépenses diverses meeting	15 700	Conseil Général	23 000
		Conseil Général (opération jeunes)	7 600
Gardiennage – assurances	3 000	Communauté Urbaine	61 000
Primes, transports, trophées	120 000	Mairie de Talence	30 500
Hébergement	23 000	DRJS	3 000
Production images	50 000	<b>Sponsoring et recettes diverses :</b>	
Logistique – terrain	46 500	Sponsoring	100 000
Locations diverses	13 700	Entrées	17 000
Imprimerie	15 000	Buvette restauration boutiques	17 500
Communication – affichage	68 000	<b>Prestation de services / échanges de marchandises :</b>	
Village V.I.P	72 000	Prestations partenaires privés	190 000
Restauration grand public	5 800	Prestations Mairie de Talence	35 000
Soirée de gala	3 800		
Honoraires	13 700		
Frais divers	20 600		
Taxes	26 000		
<b>TOTAL</b>	<b>542 600</b>	<b>TOTAL</b>	<b>542 600</b>

Compte tenu de la notoriété et des retombées incontestables de cette manifestation en terme de promotion, d'image et de rayonnement pour l'agglomération bordelaise, notre établissement public, qui soutient le Décastar depuis 1997, pourrait reconduire en 2004 sa participation, soit 61 000 €.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- DECIDER l'attribution d'une subvention d'un montant de 61 000 € à l' Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence ( A.D.E.M.) à titre de participation financière à l'organisation du Décastar, qui se déroulera à Talence les 25 et 26 septembre 2004,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6574 sous fonction 415 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
27 JUILLET 2004**

M. JEAN-CHARLES BRON

